



**Madame BAUDRY professeure d'Education musicale et de chant choral  
S/C du chef d'établissement  
M. THOMASSIN**

**Surgères, le 23/03/2021**

**Lettre aux parents. Le choix de l'option Classe chantante en classe de 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>**

Madame, Monsieur,

Depuis la rentrée 2019, nous proposons aux élèves le dispositif : « **classe chantante** ». Votre enfant y est inscrit cette année ou souhaite s'y inscrire l'an prochain, voici quelques renseignements sur cette matière et son organisation pour la rentrée prochaine :

Cette option remplace le cours d'éducation musicale « classique » en proposant un travail plus approfondi autour du chant choral ( mise en voix, respiration, chants à l'unisson et en polyphonie, mémorisation, mise en mouvement, mise en espace, percussions corporelles).

La représentation publique (spectacle, concert) est au cœur de ce dispositif pédagogique. Elle permet de développer la motivation des élèves et de construire un véritable souci d'exigence artistique collectif. Cette année, compte-tenu du contexte sanitaire, nous nous sommes adaptés en faisant intervenir des artistes extérieurs qui nous ont aidés à l'élaboration d'un clip musical qui sera bientôt visible à partir du site du collège.

A la prochaine rentrée, le cours de classe chantante sera au rythme **d'une heure hebdomadaire. Cette option facultative s'étend sur trois ans, une fois que l'enfant est inscrit, il s'engage sur les 3 années 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.**

Pour compléter cet enseignement, l'élève peut, s'il le souhaite, s'inscrire également à la chorale. (1h de répétition hebdomadaire sur la pause méridienne, fiches d'inscriptions distribuées en Octobre).

Une pratique régulière et assidue du chant choral développe chez les enfants et les adolescents des facultés cognitives et intellectuelles facilitant les apprentissages scolaires :

- amélioration des capacités de mémorisation, des capacités de réception sonore facilitant l'apprentissage du langage et des langues étrangères
- appropriation plus rapide des règles de vie en collectivité, construction d'une autodiscipline favorisant les apprentissages.
- développement des notions de persévérance et d'effort indispensables à un travail scolaire efficace
- La musique permet notamment à l'élève qui doit se présenter publiquement, de développer un contrôle de ses émotions, une confiance en lui, une assurance, une habileté à communiquer, à s'exprimer.
- La pratique chorale d'un répertoire éclectique, ouvre l'élève sur le monde et sur les autres.

Le nombre de places étant à 30 élèves, cela laisse à chaque rentrée, la possibilité à quelques élèves d'intégrer l'option. Il faut pour cela cocher « classe chantante » sur la fiche de liaison.

Une commission se réunit début Juillet, tenant compte des critères suivants :

- la motivation et le sérieux de l'élève pour l'éducation musicale et plus spécifiquement le chant choral.
- la capacité de l'élève à s'engager dans la réalisation d'un projet artistique.

Madame, Monsieur, n'hésitez pas à me contacter si vous, ou votre enfant, vous posez d'autres questions.

Cordialement,

Madame Baudry.

**Le Principal du  
collège Hélène de  
Fonsèque**

**Service Secrétariat**

**Dossier suivi par  
Sophie RABAUD**

Téléphone  
05 46 07 00 67  
Fax  
05 46 07 01 37  
ce.0170071k@ac-  
poitiers.fr

Cité scolaire  
de Surgères  
Rue du stade  
BP 68  
17700 Surgères